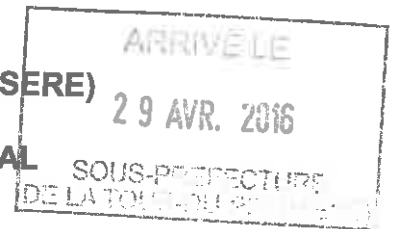




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.04.25.17

OBJET : Subvention exceptionnelle pour un échange entre le collège des Allinges et l'école Copernic de Freigericht

Madame Cécile Puviv de Chavannes, Adjointe déléguée à l'Education – Jeunesse – Activités périscolaires, informe les membres du conseil municipal que dans le cadre d'un échange franco-allemand organisé par le collège des Allinges, la commune est sollicitée pour une subvention exceptionnelle afin de permettre à une vingtaine de jeunes allemands reçus dans cet établissement, une découverte culturelle de la région Rhône Alpes. Il est prévu notamment une visite de Lyon le 21 juin : découverte du quartier historique de Saint-Jean, cathédrale et traboules, spectacle musical le soir.

Leur départ sera fêté le mercredi au collège, tous les élèves auront préparé pour eux et répété un petit concert. Les élèves allemands seront accueillis dans les familles des élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} du 16 au 23 juin 2016. En février dernier, 12 élèves de 5^{ème} et 4 de 4^{ème} se sont rendus chez leur correspondant de Freigericht où ils ont passé une semaine dont le fil conducteur était le carnaval.

Ce projet d'un coût global de 1 029,25 €, s'inscrit dans le sens souhaité par la commune de développer les échanges scolaires, complétant les actions du Comité de Jumelage.

Les membres du Bureau Municipal en date du 4 avril 2016 ont proposé à titre exceptionnel, une subvention de 800 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le versement d'une subvention de 800 euros au foyer socio-éducatif du collège des Allinges pour cet échange pédagogique.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016

Publication et transmission en sous préfecture le

27 AVR. 2016

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.